



## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Montredon-des-Corbières, se sont réunis dans salle du Conseil, suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, Jean-Marc JANSANA, le vingt-cinq juillet deux mille vingt-deux, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**Présents :** M. Jean-Marc JANSANA, Mme Lise FOURNIER, M. Jean-François CID, M. Franck DILOY REY, Mme Anne-Sophie ROUSSIE, Mme Christina PELEGRIN, M. Bruno DEVIC, Mme Isabelle BASTIER, M. Régis AIGOUY, Mme Eugénie MULA, M. Jean-Pierre MARTINEZ

**Absents ayant donné procuration :** M. Jérôme DE SAINT NICOLAS, pouvoir à Mme Christina PELEGRIN, M. Laurent GELIS pouvoir à M. Jean-François CID ; Pascal CHABOSSON, pouvoir à Mme Isabelle BASTIER

**Absente non excusée :** Mme Agnès VILA

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle BASTIER

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Maire déclare la séance ouverte à 18h00, suite à l'appel des élus il constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination d'une auxiliaire au secrétaire de séance, en la personne de Mme Aline JOSSE, COAGS.

Il est ensuite procédé à la désignation d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle BASTIER est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**L'ordre du jour peut être examiné :**

### **1/ Affaires juridiques – compte rendu de la décision du Maire N° 02-2022 - Signature d'un bail professionnel d'un local communal**

M. le Maire précise le contexte.

Considérant l'échéance du bail professionnel au 30 juin 2022 de Mme Laurie Picard (infirmière libérale) le local communal situé 2 rue Joliot Curie, comprenant 2 pièces, d'une superficie totale de 30m2, est mis à disposition à titre payant à Mme Elsa Olive, infirmière libérale, à compter du 1er juillet 2022 pour une durée de 6 années entières et consécutives, moyennant une redevance mensuelle de 160,00€.

Ce local est attribué dans l'attente de l'installation de Mme Olive dans les nouveaux locaux du Pôle Santé dont les travaux sont en cours.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**



## **2/ Affaires juridiques – approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2022**

Le procès-verbal de la séance précédente a été joint à la convocation. Aucune observation n'a été formulée.

**Vote : 13 pour et 1 abstention**

## **3/ Finances – convention d'adhésion à l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances**

Mme Fournier précise qu'il s'agit du renouvellement d'une convention d'adhésion signée en 2009 et qui concerne le règlement des prestations du centre de loisirs par des chèques-vacances. Cette convention n'a pas été renouvelée depuis 2009.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

## **4/ Finances – convention d'affiliation au Centre de Remboursement du Chèque Emploi-Service Universel**

Mme Fournier précise qu'il s'agit du renouvellement d'une convention d'affiliation signée en 2010 et qui concerne le règlement des prestations du centre de loisirs et de la garderie par des CESU. Cette convention n'a pas été renouvelée depuis 2010.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

## **5/ Finances – remise gracieuse loyer – commerce Vival**

M. le Maire explique que la municipalité propose une remise gracieuse de loyer afin de favoriser le lancement du commerce de Mme PETITPERRIN, soit la somme de 666,66€ correspondant à la période de location du 10 mai 2022 (date de signature du bail) au 30 juin 2022.

M. le maire insiste sur la nécessité de soutenir cette jeune commerçante qui a ouvert son commerce le 27 mai 2022.

M. Martinez demande des précisions sur la période de gratuité et souhaite savoir si celle-ci sera prolongée. Il estime que le terme « gratuité d'installation » aurait été plus approprié.

M. le Maire répond que cette formulation correspond aux termes comptables imposés par la Trésorerie, il précise que le loyer n'a pas été facturé du 10 mai (date de signature du bail) au 30 juin 2022.

M. Martinez précise qu'il n'a pas été préparé à ce Conseil Municipal, ni au précédent.

M. le Maire lui rappelle qu'il sera toujours accueilli en Mairie comme tous les autres élus pour aborder tous les sujets.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

## **6/ Finances – subvention exceptionnelle accordée au club de pétanque**

M. Cid informe l'Assemblée que l'activité du club de pétanque est relancée, suite à la période de pandémie durant laquelle elle était en sommeil. Un concours de pétanque a été organisé le 14 juillet 2022.

La Commune souhaite apporter son soutien à cette association en lui attribuant une subvention exceptionnelle de 300,00€.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**



### **7/ Ressources humaines – création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité**

Mme Fournier précise qu'afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité, principalement sur les écoles, il est nécessaire de recruter du personnel le temps de l'année scolaire.

M. Martinez demande s'il s'agit de palier à des remplacements d'agents ou à une insuffisance d'effectif.

Mme Fournier précise qu'il est nécessaire d'étoffer les effectifs sur les temps de garderie et de cantine.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **8/ Ressources humaines – création d'un poste non permanent pour contrat de projet**

Mme Fournier précise que ce contrat de projet concerne M. Maxence Conte, déjà en poste au service Urbanisme avec statut de stagiaire en contrat VTA depuis le 20 septembre 2021 et prochainement diplômé d'un Master en Urbanisme.

Ce contrat, d'une durée de 18 mois est renouvelable de manière expresse pendant 6 ans, jusqu'à la réalisation du projet.

Mme Fournier insiste sur les qualités de M. Conte dont le travail donne à ce jour entière satisfaction.

M. Martinez rappelle qu'il avait posé la question de la pérennisation de M. Conte sur ce poste.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

### **9/ Ressources humaines – création de deux emplois**

Mme Fournier précise à l'Assemblée que ces créations d'emplois concernent la stagiairisation de Mme Barbara Gonzalez et Mme Lucie Gomes, toutes les deux contractuelles depuis 2020 et 2021.

Mme Gonzalez est responsable des activités périscolaires, Mme Gomes est affectée à mi-temps sur les écoles (garderie essentiellement) et à mi-temps à la bibliothèque, en remplacement de Mme Marie Hélène BOUYSSIERE, en retraite.

M. Martinez demande s'il n'y avait pas la possibilité de poursuivre la contractualisation.

Mme Fournier répond que la stagiairisation de ces deux agents est un choix de la Commune.

**Vote : 13 pour et 1 abstention**

### **10/ Ressources humaines – modification du tableau des effectifs**

La modification du tableau des effectifs découle des précédentes délibérations.

**Vote : 13 pour et 1 abstention**

### **11/ Foncier – rétrocession de la rue de l'ancienne école**

M. le Maire explique que la rue concernée est située derrière l'ancienne école, elle est actuellement une voie privée.

La SCI RCI propose la rétrocession de cette voie à la Commune à l'€ symbolique.

Il est prévu l'installation d'un éclairage public et sa mise en sens unique.



Cette voie sera nommée à l'occasion d'un prochain conseil municipal.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

**12/ Foncier – approbation d'une promesse de bail en vue de la réhabilitation des parcelles communales associées à l'ancienne casse automobile « Camp Auriol » par le déploiement d'une centrale photovoltaïque**

M. le Maire présente le projet comme le projet le plus important du mandat pour notre Commune. Ce projet, en faveur d'un avenir durable, consiste à convertir des parcelles dégradées en ferme photovoltaïque. M. le Maire rappelle que ces parcelles ont été acquises pour un montant de 12 500€.

23 entreprises se sont présentées, 8 d'entre elles ont présenté des projets. La société Elements Green a été retenue.

La promesse de signature d'un bail emphytéotique, signée par Eléments Green concerne la parcelle de 2,3 ha de l'ancienne casse automobile, avec une possibilité d'extension sur les parcelles privées voisines pour un total de 5ha.

Les propriétaires des parcelles concernées pourront, suivant autorisation de la Commission de Régulation de l'Energie bénéficier de cette opération.

La promesse de bail est signée pour 3 ans, si le projet parvient à terme, il permettra une autonomie énergétique d'ici la fin du mandat.

Celle-ci rapportera un loyer de 18 000€/ha/an à la Commune (selon la surface exploitée) ainsi que 30 000€ de soulte répartis sur la 1ère année.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

**13 / SYADEN – convention d'assistance à la perception d'une redevance d'occupation du domaine public**

M. Cid précise que les services du SYADEN, après diagnostic, se chargeront de nous faire percevoir une redevance d'occupation du domaine public par les différents opérateurs du numérique installés sur la commune (fibre/téléphonie ...).

Le SYADEN se rémunérera sur les montants récupérés (40% la première année et 20% la deuxième année) Le recouvrement est rétroactif sur 4 années.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

**14/ SYADEN – analyse d'opportunité enR sur le système de chauffage de la Mairie**

M. Cid explique que la Commune souhaite confier le diagnostic concernant le chauffage de la Mairie au SYADEN afin d'établir les meilleures perspectives de rénovation de celui-ci.

M. Cid précise que cette étude est gratuite.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**



## 15/ Informations municipales

Les informations municipales sont données par M. le Maire :

✓ Arrêt de bus Fournas-Ormeaux :

Les premiers travaux de l'arrêt de bus Fournas-Ormeaux sont en cours.

Il remplacera les 2 arrêts actuels (Ormeaux et Petit Poilu) non sécurisés.

Ce nouvel arrêt bénéficiera d'un abribus et d'un accès PMR.

Ces travaux sont possibles grâce à la participation des fonds de concours du Grand Narbonne (40% du montant des travaux).

✓ Maison médicale pluridisciplinaire :

La maison médicale pluridisciplinaire est en cours de travaux, une inauguration est espérée pour le dernier trimestre 2022.

S'y installeront : les 2 médecins déjà présents sur la Commune ainsi qu'une infirmière et un nouveau médecin.

Un dernier local sera disponible pour une autre activité médicale.

✓ Box à vélo

Un box à vélo a été fourni par GN, installé devant la Mairie, cadenassé et sécurisé.

La municipalité souhaite développer ce mode de déplacement.

✓ Visite du Sous-Préfet de Narbonne

Le 2 août, M. le Sous-Préfet de Narbonne viendra à la rencontre des élus de la Commune pour aborder les projets en cours et les perspectives du mandat.

**L'ordre du jour est épuisé.**

A 18h30, Monsieur le Maire déclare la séance levée et souhaite d'excellentes vacances à tous.

La secrétaire de séance

Mme Isabelle BASTIER



Publié le : 11 OCT. 2022

Le Maire,

M. Jean-Marc JANSANA